

CONSEIL MUNICIPAL MARLHES

du 19-12-2019 - COMPTE RENDU

PRESENTS :

Anne DROIN, Henri MEJEAN, Catherine BONY, DALMAS Martine, Antonin DURIEU FORISSIER Jean-Isidore, EPALLE Daniel, BRUNON Muriel, CHORAIN Claudie, DEFOURS Roger, EPALLE François, MOUNIER Catherine, DOURRET Josselin

ABSENTS EXCUSES : Vincent SEUX, Kenza THIERS ayant donné pouvoir à Anne DROIN

SECRETAIRE : Josselin DOURRET

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 25-11-2019

1) Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable :

***convention de groupement de commande et lancement de l'appel d'offres**

***plan de financement et demandes de subventions**

Le bureau d'études EAUGIS, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, a fait l'analyse des données existantes et le montage du Dossier de Consultation des Entreprises.

L'estimation du Schéma Directeur est d'environ 52 000 € pour la commune de Marlhes (options comprises). Une *convention constitutive de groupement de commandes pour passation de marché* désignant la commune de Marlhes comme coordonnateur a été rédigée.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de la Loire selon le plan de financement ci-dessous :

<i>Dépenses</i>	<i>Montants HT</i>	<i>Recettes</i>	
Prestations SDAEP	46 551 €	Subvention Agence 50 %	27 318 €
Prestations optionnelles	5 545 €	Subvention Département 30 %	16 391 €
A.M.O. Tranche ferme	2 040 €	Autofinancement	10 927 €
Publication marché	500 €		
TOTAL	54 636 €		54 636 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la signature de la convention de groupement de commande, autorise Mme le Maire à lancer le marché d'appel d'offres et nomme à la Commission Consultative Mr Henri MEJEAN, Délégué titulaire et Mr Daniel EPALLE, Délégué suppléant. Le plan de financement est approuvé et Mme le Maire déposera les dossiers de subvention correspondants.

2) Aménagement de l'entrée de la Route de Riotord :

Demande de subvention *Amendes de police*

Le projet a pour objet la limitation de la vitesse à l'entrée du bourg et à proximité de l'école. Il intègre également un cheminement piétons jusqu'à Ecotay ainsi que de nouveaux passages piétons. Mme le Maire peut donc solliciter une subvention *Amendes de police* au titre de la sécurité- accessibilité ; ce qui modifie le plan de financement ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux réévalués	125 558 €	Amendes de police	8 000 €
Eclairage public SIEL (étude EPAT)	22 365 €	Subv. Région	37 914 €
Honoraires maîtrise d'oeuvre	4 600 €	Subv. Département	24 273 €
Réseaux Lot <i>Loire Habitat</i>	45 244 €	Fonds de concours Communauté de Com.	34 522 €
		Convention Loire Habitat	4 000 €
Honoraires étude et APS	1 900 €	Fonds propres	90 958 €
TOTAUX DEPENSES	199 667 €	TOTAUX RECETTES	199 667 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à déposer la demande de subvention correspondante.

3) Voirie forestière de Cartaire :

Travaux complémentaires

Avec les aléas du chantier, le décompte financier de l'entreprise Mazet, fait mention de plus et moins-values et au final, des dépenses supplémentaires liées notamment à la création d'un fossé sur 100 ml avec fourniture et pose d'un tuyau PVC sur 36 ml (+ 1 262 € HT) et au terrassement dans le rocher avec transport de marchandises (+ 4 800 € HT) ; ce qui porte le montant du marché initial de 45 455 € HT à 51 517 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces travaux supplémentaires et les avenants correspondants.

4) Programme Voirie 2020 : demande de subvention au Département

Il est rappelé plusieurs projets pour le programme Voirie 2020 :

- Accès à l'ADAPEI les Fayards, Route de St-Genest-Malifaux ;
- Réfection de la chaussée Rue de l'Orme, suite aux travaux de mise en séparatif ;
- Route de Peybert, depuis les Encoîtes jusqu'au carrefour du Lotissement Gay ;
- Place du 8 Mai 1945.

Des devis ont été demandés et le programme de Voirie sera arrêté par les membres de la commission en fonction des prix. Dans l'attente, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2020 un montant maximum de 100 000 € et de solliciter une subvention au Département sur cet estimatif ; celui-ci sera réajusté début janvier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve enveloppe de 100 000 € pour programme Voirie 2020 et autorise Mme le Maire à demander une subvention.

5) Recensement de la population 2020 : rémunération des agents recenseurs

- La commune de Marlhès fera l'objet du recensement en 2020, du 16 janvier au 22 février sur 3 secteurs
- la rémunération des agents recenseurs et le paiement des charges sociales correspondantes sont de la responsabilité de la commune.

Le Conseil Municipal doit délibérer afin de fixer le mode de rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recruter 3 agents recenseurs et fixe la rémunération brute de base de chaque agent recenseur à un forfait (900 €), auquel s'ajoutera une indemnisation des frais kilométriques (250 €).

6) Tarifs communaux 2020

Il est rappelé les différents tarifs communaux 2019.

Le Conseil Municipal décide par 13 Pour et 1 Abstention les tarifs suivants applicables à partir du 1^{er} Janvier 2020:

*** LOCATIONS – Prix à la journée :**

- **SALLE DE SPECTACLES** :Chèque caution de 1 000 €
Associations communautaires des Monts du Pilat (autre que Marlhès) : **130 €**
Associations extérieures à la commune : **210 €**

- **SALLE POLYVALENTE** : Chèque caution de 500 €
Associations communautaires des Monts du Pilat (autre que Marlhes) : **50 €**
Associations extérieures à la communauté de communes : **80 €**
- **GYMNASE** : Chèque caution de 1 000 €
Associations sportives extérieures à la commune **200 €** une journée
puis 80 € le 1^{er} jour supplémentaire.
Pour tous, caution ménage **100 €** et forfait chauffage **100 €**
- **Matériel de sonorisation** : Chèque caution de 100 €.
- **Droits de place (y compris électricité)** :
- Occasionnels : **3 €** pour emplacement de – 3 ml d'espace vente
6 € pour emplacement de + 3 ml d'espace vente
- Abonnements annuels : **100 €** pour emplacement de – 3 ml d'espace vente
190 € pour emplacement de + 3 ml d'espace vente
- Marché couvert : 1 m linéaire d'espace vente : **3 €**
2 m linéaire d'espace vente : **6 €**
- **Concessions cimetières (en m2)** :
- concessions temporaires (15 ans) _____ : **70 €** le m².
- concessions trentenaires _____ : **110 €** le m².
- concessions cinquantenaires _____ : **160 €** le m².
- * **Columbarium** :
- concession temporaire 15 ans _____ : **300 €**.
- concession trentenaire _____ : **500 €**.
- * **compteur eau**
- si défaut d'entretien _____ **65 €**.
- + coffret si fourniture _____ **80 €**.

7) Tarifs Service EAU

Madame le Maire fait part qu'il y a lieu de fixer des tarifs lors de l'intervention des services techniques pour des travaux sur le réseau d'eau.

Elle rappelle les tarifs pour l'année 2019 :

- prix de fourniture de compteur _____ **65 € H.T.** (soit 78 T.T.C.)
- main d'œuvre _____ **25 € H.T. de l'heure** (soit 30 € T.T.C.)
- pelleteuse _____ **60 € H.T. de l'heure** (soit 72 € T.T.C.)
- fournitures diverses ___ propres à chaque intervention (sur justificatifs).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de conserver les mêmes tarifs au 1^{er} janvier 2020.

8) Tarifs Service ASSAINISSEMENT

Madame le Maire fait part qu'il y a lieu de fixer des tarifs lors de l'intervention des services techniques pour des travaux sur le réseau assainissement. Elle rappelle les tarifs pour l'année 2019, à savoir :

- main d'œuvre _____ **25 € H.T. de l'heure** (soit 30 € T.T.C.)
- pelleuse _____ **60 € H.T. de l'heure** (soit 72 € T.T.C.)
- fournitures diverses _____ propres à chaque intervention (sur justificatifs).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de conserver les mêmes tarifs au 1^{er} janvier 2020.

9) Versement acompte subvention O.G.E.C. 2020

L'OGEC l'école Marcellin Champagnat rencontre des difficultés financières en début d'année ; notamment pour le versement des cotisations sociales en Janvier. Afin de permettre à l'association de faire face aux règlements les plus urgents, il est proposé le versement d'un acompte sur la subvention 2020.

Alors que l'O.G.E.C. sollicite une **avance de 15 000 €**, il est proposé de verser cette somme au titre d'acompte sur la subvention à venir en 2020, et que celui-ci sera déduit de ladite subvention.

Le Conseil Municipal, **approuve** cette proposition à l'unanimité.

Cet acompte de 15 000 € sera versé en janvier 2020.

10) Mandatement des dépenses d'investissement avant l'approbation du Budget Primitif

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du **Code Général des Collectivités Territoriales**:

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, **liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater

dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter les propositions de Madame le Maire.

11) Décision modificative N°2 – Budget COMMUNE Virement de crédits

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget COMMUNE de l'exercice 2019.

COMPTES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
D 20	2041513	16019	Projet d'infrastructures national	+ 9 810 €
D 21	2116	19007	Terrain cimetiére	- 9 810 €
D 16	1641	OPFI	Emprunts en euros	+ 5 100 €
D 21	2158	19004	Autres instal., matériels et outil.	+ 17 000 €
D 21	2128	19009	Autres agenc.et aménag.terrains	- 22 100 €
Total				0,00

Questions diverses

Terrains Degache : Catherine Bony nous précise que l'EHPAD a signé une convention avec la SAFER pour la location des terrains aux agriculteurs intéressés.

Maison Moulin : La signature de la vente est prévu le 26/12, nous avons fait réalisé en amont un devis pour la démolition, une étude d'aménagement paysagé et en cours elle se présentera sous forme d'illustration 3D.

Fin de la séance avec dégustation de la bûche offerte par Lionel Durieu.